



PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

15 mai 2023  
Original : anglais

20<sup>e</sup> réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

Marseille, France, 14-16 juin 2023

**Rapport sur les progrès réalisés pour la période juin 2021 - mai 2023 et questions spécifiques**

**Note du Secrétariat**

Le système constitué par le Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE/PAM) et la Convention de Barcelone, y compris la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), a réalisé des progrès considérables depuis la 19<sup>e</sup> réunion de la CMDD, qui s'est tenue par visioconférence du 7 au 9 juin 2021. Les membres de la CMDD et d'autres partenaires ont avancé dans la concrétisation de leur engagement renouvelé à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies (Programme 2030) et les objectifs de développement durable (ODD) ainsi que la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) 2016-2025, adoptée par les membres de la CMDD en 2016.

Les travaux des membres et des partenaires de la CMDD ont permis de franchir plusieurs étapes cruciales et de prendre des initiatives importantes, comme indiqué dans les annexes du présent rapport d'activité et dans les documents d'information préparés avant la réunion. Des progrès substantiels ont été signalés, notamment en ce qui concerne le Tableau de bord de la durabilité, les initiatives phares de la SMDD, l'étude prospective MED 2050, la stratégie méditerranéenne pour l'éducation au développement durable et son plan d'action à l'horizon 2030, les évaluations des risques liés aux changements climatiques tenant compte des questions de genre et le plan d'action pour l'égalité des genres, l'économie bleue durable en Méditerranée et le renforcement de la coopération et des partenariats dans le cadre de la participation à des événements et initiatives mondiaux et régionaux.

Les conclusions et recommandations de la 19<sup>e</sup> réunion de la CMDD ont été intégrées dans la Déclaration ministérielle (UNEP/MED IG.25/27, page 104) de la 22<sup>e</sup> réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles (CdP 22, organisée du 7 au 10 décembre 2021 à Antalya, en Turquie) ainsi que dans les décisions incluses dans le rapport sur la CdP 22. À l'issue de l'adoption des décisions de la CdP 22, les travaux de la CMDD pour la période 2021-2023 se sont concentrés, entre autres, sur la mise en œuvre de la SMDD, les initiatives phares de la SMDD, le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité, l'étude prospective MED 2050, les travaux préparatoires en vue de la mise à jour de la SMDD, l'intégration des considérations de durabilité dans le programme de travail 2024-2025 du PNUE/PAM et la préparation de la 20<sup>e</sup> réunion de la CMDD, y compris les contributions de la CMDD à la CdP 23.

Les travaux de la CMDD offrent une occasion unique d'aider la région et les pays méditerranéens à faire face aux crises sociales et économiques croissantes et aux problèmes résultant de la dégradation de l'environnement. Les efforts conjoints de la CMDD visant à renforcer la mise en œuvre des ODD et à multiplier les possibilités socio-économiques inclusives et durables dans la région contribuent efficacement à la réduction de la pauvreté, à l'égalité des genres et à la protection de l'environnement aux niveaux national et infranational. L'application d'une approche intégrée pour aborder ces questions et déterminer les liens entre les principaux domaines thématiques de la SMDD s'accompagne d'avantages partagés pour la région méditerranéenne. La 20<sup>e</sup> réunion de la CMDD devrait permettre d'approfondir les discussions, d'élargir les partenariats et de parvenir à un accord sur les mesures à prendre pour appuyer les domaines thématiques et les priorités essentiels en vue d'atteindre les objectifs stratégiques de la CMDD pour la Méditerranée.

Une étape critique a été atteinte dans les efforts visant à rendre le transport maritime plus respectueux de l'environnement en Méditerranée, l'Organisation maritime internationale (OMI) ayant entériné la mise en place de la zone méditerranéenne de contrôle des émissions d'oxydes de soufre (Med SOx ECA), qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2025. L'adoption de cette mesure par l'OMI est un excellent exemple de réussite d'un processus multilatéral géré par le PNUE/PAM, qui résulte de la recherche d'un consensus entre les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles et de la présentation d'une proposition coordonnée à l'organisme spécialisé des Nations Unies.

Les travaux du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone sont orientés par la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour 2022-2027, qui a été adoptée lors de la CdP 22. Le présent document fournit des informations sur les travaux réalisés après la 19<sup>e</sup> réunion de la CMDD au cours de la période allant de juin 2021 à mai 2023. Il présente un certain nombre de questions spécifiques qui devront être abordées et examinées lors de la 20<sup>e</sup> réunion de la CMDD.



## **Rapport sur les progrès réalisés pour la période juin 2021 - mai 2023 et questions spécifiques**

1. Le second semestre 2021 a été marqué par la préparation de la 22<sup>e</sup> réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles (CdP 22) qui s'est tenue avec succès à Antalya, en Turquie, du 7 au 10 décembre 2021. Comme indiqué dans la note du Secrétariat, plusieurs décisions majeures, qui tiennent compte des résultats de la 19<sup>e</sup> réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) (visioconférence, 7-9 juin 2021), ont été prises lors de la CdP 22. Tout a été mis en œuvre pour garantir l'application effective de ces décisions et des activités connexes par les membres de la CMDD et d'autres partenaires, y compris les progrès réalisés vers la mise en œuvre des initiatives phares de la stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD).
2. Lors de la CdP 22, 19 décisions ont été prises pour aborder plusieurs domaines thématiques, dont les questions suivantes : la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour 2022-2027, le comité de respect des obligations, la gouvernance, les études d'évaluation, les plans régionaux relatifs au traitement des eaux usées urbaines, à la conservation de la biodiversité et à la gestion durable des ressources naturelles, les systèmes efficaces d'aires marines et côtières protégées, les plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, la désignation de la mer Méditerranée, dans son ensemble, comme zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre (Med SOX ECA) conformément à l'annexe VI de la Convention MARPOL, l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) dans le cadre du protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, le développement des entreprises vertes et circulaires et le renforcement de la demande de produits plus durables, ainsi que d'autres décisions relatives à la modification des annexes existantes de différents protocoles.
3. La CdP 22 a constitué une plateforme inclusive en vue d'un engagement renouvelé en Méditerranée et a permis au PNUE/PAM de communiquer clairement sa volonté d'agir de manière efficace et opportune en faveur de la relance verte dans la région méditerranéenne en adoptant un éventail robuste d'objectifs environnementaux. À cette occasion, et grâce à la participation de 20 Parties contractantes et d'une vingtaine d'organisations non gouvernementales et d'autres entités, le Secrétariat a recueilli les engagements et messages de soutien importants des Parties contractantes tout en tenant compte des points de vue des autres parties prenantes. Au cours de cette réunion, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles ont approuvé, entre autres, le résumé à l'intention des décideurs du premier rapport d'évaluation sur la Méditerranée (MAR1), publié par le réseau scientifique MedECC en novembre 2020.
4. Dans la déclaration ministérielle d'Antalya, adoptée le 9 décembre 2021, les Parties contractantes reconnaissent avec satisfaction les progrès substantiels réalisés dans le renforcement de la coopération régionale et l'amélioration de la coordination dans la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et ses protocoles. Elles reconnaissent le rôle principal de la coopération régionale, notamment dans le cadre du PNUE/PAM et de la Convention de Barcelone, pour relever les défis environnementaux existants et émergents et soutenir la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses Objectifs de développement durable (ODD), en particulier ceux liés aux océans, ainsi que les objectifs et cibles pertinents fixés au niveau mondial. La déclaration ministérielle d'Antalya est favorable à la transition vers une Méditerranée résiliente aux changements climatiques, économe en ressources et durable.
5. Dans la déclaration ministérielle d'Antalya, les Parties contractantes se sont engagées à continuer de travailler davantage dans cette direction, notamment en renforçant les synergies et les collaborations régionales pour optimiser l'utilisation efficace, équitable et efficiente des ressources, et à mettre en œuvre les résultats ambitieux de la CdP 22, de la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour 2022-2027 et des décisions prises à cette occasion comme l'incarnation d'une vision collective pour la mer Méditerranée et les zones côtières.

6. La déclaration ministérielle d'Antalya favorise la transmission d'un héritage sans pollution, la protection de la biodiversité et la durabilité du climat. Il s'agit de l'expression forte de l'appui politique à l'effort collectif du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone visant à donner lieu à une mer et à un littoral méditerranéens sains dans le contexte du développement durable.

7. Le rapport sur la CdP 22 (document de référence UNEP/MED IG.25/27) comprend, entre autres, les décisions suivantes, qui présentent un intérêt particulier dans le cadre des travaux de la CMDD :

- i. Décision IG.25/1 : Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour 2022-2027 : cette stratégie est conforme au Document final de Rio+20 et au Programme de développement durable à l'horizon 2030, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).
- ii. Décision IG.25/3 : Gouvernance, y compris l'Annexe II intitulée « Memoranda d'accord (MoU) entre le PNUE/PAM et les instances régionales des parlementaires, à savoir l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM) et le Cercle des parlementaires méditerranéens pour le développement durable (COMPSUD) », qui sont membres de la CMDD, et l'Annexe V intitulée « Composition de la Commission méditerranéenne du développement durable pour 2022-2023 - Membres non-Parties contractantes », qui figure également à l'Annexe I du présent document.
- iii. Décision IG.25/4 : Études d'évaluation, y compris l'approbation du résumé à l'intention des décideurs du Premier rapport d'évaluation sur la Méditerranée (MAR 1) publié par le réseau d'experts méditerranéens sur le changement climatique et environnemental (MedECC).
- iv. Décision IG.25/18 : Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables (voir les informations pertinentes dans le document UNEP/MED WG.523/Inf.1).
- v. Décision IG.25/19 : Programme de travail et budget 2022-2023 du PNUE/PAM, consacrant des ressources substantielles à la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme pour 2022-2027.

8. En outre, la stratégie régionale post-2020 pour les aires marines et côtières protégées et les autres mesures efficaces de conservation par zone en Méditerranée a été élaborée sous la coordination du Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) du PNUE/PAM, avec les conseils techniques du Groupe ad hoc d'experts pour les aires marines protégées en Méditerranée (AGEM) et en consultation avec les Parties contractantes et les organisations régionales et internationales compétentes qui sont actives dans la région méditerranéenne. Cette stratégie a été adoptée lors de la CdP 22 de la Convention de Barcelone (Antalya, Turquie, 7-10 décembre 2021).

9. Entre 2021 et 2023, deux programmes d'aménagement côtier (PAC) ont été lancés (en Bosnie-Herzégovine et en Israël), tandis que le premier PAC transfrontalier entre l'Albanie et l'Italie, portant sur la région d'Otrante, a été mis en œuvre. Dans le cadre du Medprogramme du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), un soutien est apporté à la préparation de la stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) au Liban et à la préparation de plans côtiers relatifs à deux régions côtières au Monténégro et au Maroc (Boka Kotorska et Tanger-Tétouan-Al Hoceima, respectivement). Tous ces instruments contiendront des mesures visant à améliorer la gestion du littoral, y compris la politique d'aménagement du territoire, l'adaptation aux changements climatiques et les mécanismes de gouvernance pour le développement durable des zones côtières.

10. Au cours de la période examinée, deux réunions du Comité de pilotage de la CMDD ont été organisées, conformément au programme de travail et au budget du PNUE/PAM pour 2022-2023 et au mandat de la CMDD. La 23<sup>e</sup> réunion du Comité de pilotage de la CMDD s'est tenue les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2022 par visioconférence, tandis que sa 24<sup>e</sup> réunion a été organisée les 14 et 15 décembre 2022 à Athènes, en Grèce.

11. Lors de la 24<sup>e</sup> réunion du Comité de pilotage de la CMDD (14-15 décembre 2022, Athènes, Grèce), les membres ont souligné l'importance des grands événements mondiaux organisés à la même période, en particulier la Conférence des Nations Unies sur les océans à Lisbonne, au cours de laquelle le PAM a été très actif, et la COP 27 de la CCNUCC en Égypte (Sharm El-Sheik, novembre 2022), où le

PAM a mis en place le pavillon méditerranéen (MedPavilion) avec l'Union pour la Méditerranée (UpM) et a présenté les résultats de la CdP 22, tandis que le réseau MedECC est intervenu en qualité de conseiller scientifique auprès du comité de pilotage du MedPavilion. La question de l'égalité des genres a également été mise en avant dans le cadre d'une manifestation spéciale hébergée par cette structure.

12. Lors de la réunion, les membres du Comité de pilotage de la CMDD ont présenté plusieurs idées de solutions à lancer sur le terrain, telles que la coordination nationale requise pour raviver l'intérêt à l'égard de la SMDD au niveau national et rappeler les effets de la crise économique sur la mise en œuvre en temps voulu des activités de protection de l'environnement dans tous les pays.

13. Les membres du Comité de pilotage de la CMDD ont discuté de la nécessité de mieux définir le positionnement de la CMDD lors de la prochaine réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles (décembre 2023, Portoroz, Slovénie) (CdP 23) et d'accroître sa visibilité à l'occasion des principaux événements mondiaux pertinents. Il a été souligné que les membres du Comité de pilotage devraient prendre l'initiative à cet égard. Le président du Comité de pilotage de la CMDD a noté que, dans le cadre de la CdP 23, le gouvernement slovène, en sa qualité de pays hôte, prévoit d'organiser un événement spécial pour mettre en évidence le rôle essentiel des travaux de la CMDD et la plus-value qu'ils apportent.

14. La contribution des membres de la CMDD a été indispensable à la réalisation des activités prévues par les décisions de la CdP 22, des ressources substantielles ayant été fournies par l'intermédiaire du programme de travail et du budget du PNUE/PAM pour 2022-2023 (Décision IG.25/19). Le présent document détaille l'état d'avancement de ces activités et d'autres questions spécifiques concernant la CMDD. En outre, les principales mesures prises par les membres de la CMDD et les composantes du PNUE/PAM ainsi que la progression des initiatives phares sont présentées dans le document d'information UNEP/MED WG.560/Inf.4.

## Questions spécifiques :

### **I. Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et intégration des indicateurs sur la consommation et la production durables (CPD)**

15. Les travaux relatifs au Tableau de bord méditerranéen de la durabilité, y compris les indicateurs sur la consommation et la production durables (CPD), ont été présentés par le CAR/Plan Bleu lors de la 24<sup>e</sup> réunion du Comité de pilotage de la CMDD. Le Tableau de bord est maintenant accessible sur la page consacrée à la Méditerranée du Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial. Le CAR/Plan Bleu a rappelé l'ambition et la perspective de l'observatoire pour 2022-2023, les objectifs à long terme et les mesures concrètes en cours de mise en œuvre, notamment en matière de libre accès, de partage des données et des publications, de suivi des évolutions et d'analyse multicritères.

16. Le Comité de pilotage de la CMDD a salué le travail effectué par le Secrétariat (le Plan Bleu et le Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables (CAR/CPD)-MedWaves) au cours de la période examinée, y compris les mises à jour régulières du Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et d'autres activités spécifiques mises en œuvre dans ce cadre. Il a rappelé qu'il convient d'approfondir et d'alimenter les indicateurs juridiques tout en relevant les défis liés à la disponibilité et au partage des données et l'importance d'améliorer le dialogue et de renforcer les capacités nationales dans ce domaine. Le Comité a également souligné la nécessité d'intensifier les discussions et l'échange de bonnes pratiques entre les Parties contractantes en vue de poursuivre l'intégration des obligations juridiquement contraignantes découlant de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles dans les systèmes judiciaires nationaux.

17. Au cours de cette période, le CAR/CPD - MedWaves a continué d'actualiser les indicateurs sur la CPD afin de mettre en évidence les liens entre les activités humaines et l'état de l'environnement dans le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité, enrichissant ainsi les ressources à disposition sur les

économies vertes, bleues et circulaires. Toutes les informations sont rassemblées sur le [site Web<sup>1</sup>](#) de l'Observatoire régional de l'environnement et du développement durable, qui facilite l'accès à l'information, y compris les fiches d'information, les publications et les cartes thématiques. Le CAR/Plan Bleu a élaboré les fiches d'indicateurs liés aux objectifs de développement durable dans le cadre du suivi périodique de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) 2016-2025. <https://www.obs.planbleu.org/smdd/>. Le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité a été mis à jour en mars 2023. Des cartes interactives des indicateurs de la SMDD (entre autres) sont accessibles sur le site Web de [l'Observatoire méditerranéen de l'environnement et du développement durable](#).

18. Le recueil des 28 « fiches d'indicateurs » du Tableau de bord méditerranéen de la durabilité est actualisé tous les deux ans pour appuyer le suivi de la mise en œuvre de la SMDD au niveau régional. Le Tableau de bord a été mis à jour au cours de l'exercice biennal 2020-2021 et aborde les six thèmes de la SMDD 2016-2025 et, pour la première fois, l'ensemble des 28 indicateurs. Il aide les Parties contractantes à rendre compte de la mise en œuvre des ODD au niveau national. Le site Web de l'Observatoire régional a été remanié.

19. Le site Web de l'Observatoire régional rassemble toutes les informations générées par le Plan Bleu aux fins du suivi de la SMDD et, en particulier, de la mise à jour du Tableau de bord. En outre, les progrès réalisés dans l'application du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée (2016-2027) ont été mesurés à l'aide d'un ensemble d'indicateurs sur la CPD qui ont été élaborés avec le soutien du [projet \*SwitchMed I\*](#) et adoptés par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles lors de la CdP 20 en décembre 2017.

20. Il est urgent de renforcer les capacités et les ressources dont disposent les administrations nationales pour atteindre effectivement les ODD et, en particulier, contrôler les programmes de suivi des indicateurs des ODD. L'apprentissage par les pairs, le mécanisme simplifié d'évaluation par les pairs (SIMPEER), le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et le document sur les structures et les processus de mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD dans les pays méditerranéens figurent parmi les autres initiatives que le PNUE/PAM et le CAR/Plan Bleu prennent pour réaliser cet objectif.

21. Pour renforcer ces deux approches, il convient d'intensifier les interactions entre les processus d'établissement de rapports sur les ODD liés au mandat du PNUE/PAM et le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité. Il est nécessaire de compiler et d'analyser les meilleures pratiques internationales afin d'alimenter le processus, de stimuler l'apprentissage des politiques et de reconnaître l'importance de l'interface science-politique-société mise au point par le réseau d'experts méditerranéens sur le changement climatique et environnemental (MedECC) en coopération avec les secrétariats de l'Union pour la Méditerranée (UpM) et du PNUE/PAM et le CAR/Plan Bleu. Cette approche doit reposer sur un processus inclusif de consultation des milieux scientifiques, des représentants des gouvernements, des décideurs politiques et des parties prenantes sur les conclusions du rapport MAR1.

22. Le système PNUE/PAM-Convention de Barcelone joue un rôle important dans la transition vers le développement durable en Méditerranée dans la mesure où il aborde les liens entre les différents ODD, y compris l'intégration des composantes socio-économiques, de l'action climatique et des questions liées au genre et à la jeunesse aux niveaux national et infranational. Par conséquent, la CMDD appuie les efforts déployés par les Parties contractantes pour intégrer les principes du développement durable dans leurs stratégies nationales et les mettre en œuvre, tout en faisant office de plateforme de suivi et d'apprentissage par les pairs.

---

<sup>1</sup> <https://www.obs.planbleu.org/>

## II. Suivi et lancement des initiatives phares de la SMDD

23. Les participants à la 19<sup>e</sup> réunion de la CMDD ont également salué les mesures prises par les membres et observateurs de la CMDD, les partenaires et le Secrétariat dans le cadre des initiatives phares de la SMDD, notant avec satisfaction le degré avancé de mise en œuvre de ces initiatives. Ils ont par ailleurs reconnu les efforts déployés par les membres et observateurs de la CMDD, les partenaires et le Secrétariat pour promouvoir lesdites initiatives phares, les encourageant à poursuivre leurs mesures de communication et de mise à profit des résultats obtenus.

24. À l'occasion de la 24<sup>e</sup> réunion du Comité de pilotage de la CMDD, l'état d'avancement de la mise en œuvre des initiatives phares suivantes de la SMDD a été présenté :

- i. prix Istanbul des villes respectueuses de l'environnement ;
- ii. prix WeMed de l'entreprise verte ;
- iii. gouvernance environnementale : encourager l'adhésion à la Convention sur l'accès du public à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) et sa mise en œuvre ;
- iv. Stratégie méditerranéenne pour l'éducation au développement durable (EDD) et plan d'action à l'horizon 2030 ;
- v. réseau d'experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux.

25. Le document d'information sur les initiatives phares (UNEP/MED WG.560/Inf.4) fournit de plus amples informations sur l'état d'avancement de leur mise en œuvre.

26. Sur les conseils du Comité de pilotage de la CMDD, le Secrétariat a pris des mesures pour améliorer la visibilité du prix Istanbul des villes respectueuses de l'environnement et simplifier la procédure de candidature afin d'encourager un plus grand nombre de villes à se porter candidates.

27. Le premier appel à candidatures pour le prix Istanbul des villes respectueuses de l'environnement a été publié en 2022. Cette procédure est appuyée par MedCités. La date limite de dépôt des candidatures a été prolongée jusqu'en juin 2023 afin de favoriser la participation active et la sensibilisation.

28. En ce qui concerne le prix WeMed de l'entreprise verte, le CAR/CPD-MedWaves a lancé un certain nombre d'activités, estimant que la contribution du projet SWITCHMED financé par l'Union européenne (UE) et ce prix sont très importants pour promouvoir l'économie circulaire et la CPD et pour mettre en œuvre la SMDD.

29. En ce qui concerne la gouvernance environnementale et la Convention d'Aarhus, il convient d'encourager les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à cette dernière. Cette exigence se rapporte à l'indicateur 27 de la SMDD, « Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes clairs pour garantir la participation du public et son accès à l'information environnementale », actualisé en 2023. [www.wes-med.eu](http://www.wes-med.eu)

30. Plusieurs activités ont été lancées en 2020 par le Bureau méditerranéen d'information pour l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE), le Cercle des parlementaires méditerranéens pour le développement durable (COMPSUD) et le Programme méditerranéen pour le droit international de l'environnement et la négociation (centre MEPIELAN) dans le cadre du programme LIFE de l'UE ; elles ont été renforcées en 2021 grâce au projet « Water and Environment Support (WES) dans la région Sud de l'IEV », financé par l'UE ; une évaluation régionale et un référentiel en ligne ont également été lancés en 2021 par le MIO-ECSDE, le COMPSUD et le secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (UpM) dans le cadre du projet régional WES financé par l'UE [www.wes-med.eu](http://www.wes-med.eu).

31. En ce qui concerne la *Stratégie méditerranéenne pour l'éducation au développement durable (EDD)* et son plan d'action à l'horizon 2030, étant donné qu'il s'agit de la première stratégie de ce type

adoptée au niveau régional, un financement supplémentaire est nécessaire. Davantage de données sont également requises pour alimenter l'indicateur 28 de la SMDD et, à cette fin, les membres de la CMDD sont invités à appuyer le processus.

32. Comme l'a suggéré le Comité de pilotage de la CMDD, des liens plus étroits ont été établis avec la connaissance des océans, l'éducation aux changements climatiques et la participation accrue des jeunes. À cette fin, la réunion de la CMDD prévoit une session/manifestation sur l'éducation et la jeunesse afin de discuter des réalisations, des perspectives et des difficultés. Il convient de sensibiliser les Ministères de l'éducation à l'environnement et à la durabilité.

33. En ce qui concerne le *réseau d'experts méditerranéens sur le changement climatique et environnemental*, des travaux sont en cours pour finaliser les trois rapports thématiques liés aux défis mis en évidence dans le Premier rapport d'évaluation sur la Méditerranée (MAR1), à savoir : a) le rapport spécial sur les risques côtiers, b) le nexus climat-eau-énergie-alimentation-écosystèmes, c) le changement environnemental, les conflits et les migrations humaines.

### **III. Mise à jour de la SMDD : procédure, justification et évaluation**

34. Dans son orientation stratégique 7.2, la SMDD prévoit que la stratégie sera révisée après dix ans de mise en œuvre, en tenant compte des dernières évolutions mondiales, en vue de définir une nouvelle stratégie d'ici à 2025 : voir l'action 7.2.5 de la SMDD, « *Réviser la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025, tout en soumettant une Stratégie pour la période 2026-2035* ».

35. Comme la première SMDD (2005-2015), dont l'échéance correspondait aux objectifs du Millénaire pour le développement (2000-2015), la SMDD 2016-2025 est également assortie d'un calendrier de dix ans. Ayant débuté la même année que les ODD (2016), la stratégie devrait arriver à son terme en 2025, c'est-à-dire à la fin du prochain exercice biennal (2024-2025) et cinq ans avant l'échéance du Programme 2030.

36. Lors de leur 23<sup>e</sup> réunion, les membres du Comité de pilotage de la CMDD ont réfléchi au processus de révision de la SMDD, en tenant compte des étapes régionales (2025) et mondiales (2030) et en envisageant de mettre en adéquation le processus régional avec le processus mondial. Le Comité de pilotage de la CMDD a reconnu le caractère unique de la SMDD 2016-2025, qui a été préparée parallèlement au Programme 2030 et aux ODD et s'en inspire, tout en soulignant que d'importants produits d'évaluation du PAM peuvent être mobilisés dans le contexte de la révision à venir de la SMDD.

37. Les 23<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> réunions du Comité de pilotage de la CMDD ont permis d'examiner un certain nombre de propositions du Secrétariat en vue de la révision de la SMDD et d'opter pour l'évaluation parallèle de la Stratégie et sa révision au cours de l'exercice biennal 2024-2025. À cette fin, le Secrétariat a été invité à élaborer une feuille de route détaillée qui sera étudiée lors de la 20<sup>e</sup> réunion de la CMDD. Cette évaluation devrait tenir compte des dernières avancées, y compris l'étude prospective MED 2050. Le projet de feuille de route préparé en vue de la 20<sup>e</sup> réunion de la CMDD figure à l'annexe II du présent document.

38. Les deux périodes envisagées pour le nouveau cycle de la SMDD, à savoir 2026-2035 ou 2026-2040, ont été soumises à la CMDD pour examen.



#### IV. Parité hommes-femmes et jeunesse - Une possibilité d'engagement renouvelé dans la région méditerranéenne

39. Il est ressorti de l'évaluation à mi-parcours de la SMDD conclue en 2021 qu'il restait beaucoup à faire, car les cinq ambitions sociales liées à la pauvreté (ODD 1), à la santé (ODD 3), à l'éducation (ODD 4), au genre (ODD 5) et aux inégalités (ODD 10) ne sont pas clairement énoncées dans les objectifs de la SMDD. La situation est particulièrement critique en ce qui concerne l'ODD 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), l'ODD 5 (égalité entre les sexes), l'ODD 11 (villes et communautés durables) et l'ODD 14 (vie aquatique, à savoir l'ODD le plus pertinent pour la Convention de Barcelone), pour lesquels aucun des pays méditerranéens n'est considéré comme étant sur la bonne voie pour atteindre les cibles définies à l'horizon 2030.

40. S'appuyant sur le dialogue de haut niveau sur les femmes dirigeantes organisé par la Turquie en marge de la session ministérielle de la CdP 22, le PNUE/PAM s'est engagé à renouveler cette expérience. Pour la première fois, la déclaration ministérielle d'Antalya indique clairement que les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles s'engagent à appuyer l'intégration des questions de genre et à considérer les femmes et les jeunes comme des acteurs du changement. La réunion de la CMDD constitue l'occasion de concrétiser ces efforts.

41. Le fait de mentionner clairement l'ODD 5 (égalité entre les sexes) dans la SMDD pour l'après-2025 apporterait une valeur ajoutée à la nouvelle stratégie et à sa conformité au Programme 2030 et aux ODD. Il convient d'intégrer des indicateurs relatifs au genre et à la jeunesse supplémentaires dans le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité, tout en prévoyant la possibilité de ventiler les indicateurs existants par genre.

42. Une autre occasion à exploiter dans le cadre des initiatives phares est la deuxième édition du prix WeMed de l'entreprise verte, organisée en coopération avec le projet *STAND Up! du Programme IEV-CTF MED*, qui vise à améliorer la visibilité des modèles d'entreprise promouvant des modes de production et de consommation durables dans le secteur du textile et de l'habillement et sont dirigés par des femmes (sans limite d'âge) et/ou des jeunes (jusqu'à 35 ans).

43. Le renforcement des partenariats, de la coordination et du partage des connaissances avec les organismes compétents des Nations Unies (c'est-à-dire le Fonds international de développement agricole, ONU-Femmes, l'unité Genre du PNUE, l'unité Genre de la plateforme de collaboration régionale des États arabes du Programme des Nations Unies pour le développement, etc.) pour faciliter l'intégration et la transformation des questions liées au genre et à la jeunesse au sein de la CMDD peut apporter une plus-value dans le cadre des efforts futurs de la CMDD dans le domaine de l'autonomisation et de la participation des femmes et des jeunes. L'intégration des questions liées au genre et à la jeunesse dans les activités du PNUE/PAM a progressé au cours de la période écoulée.

44. Le projet IMAP-MPA, financé par l'UE, s'intéresse à la prise en considération du genre dans les aires marines protégées aux niveaux national et régional. Le MedProgramme a inclus un pilier sur l'égalité des genres dans chacun de ses sous-projets et procède au renforcement des capacités aux niveaux régional et national. De même, des évaluations des risques tenant compte des questions de genre ont été menées au Monténégro (baie de Kotor) et au Maroc (région Tanger-Tétouan-Al Hoceima) dans le cadre de projets d'adaptation aux changements climatiques menés par le CAR/PAP avec le soutien du Plan Bleu.

45. Le PNUE/PAM met actuellement en œuvre *son Plan d'action 2022-2023 pour l'égalité des genres*, qui vise à : i) améliorer les connaissances du personnel du PNUE/PAM sur l'égalité des genres, en abordant à la fois les liens entre l'égalité des genres et l'environnement et les stratégies des Nations Unies et du PNUE en matière de genre ; ii) définir des mesures spécifiques et des objectifs connexes sur la mise en pratique de la stratégie du PNUE en matière de genre dans les travaux du PNUE/PAM, par exemple pour mieux intégrer les considérations de genre dans l'organisation des réunions et la préparation et la mise en œuvre des projets ; iii) mettre en place un mécanisme de suivi de l'intégration

des questions de genre dans les travaux du PNUE/PAM, y compris l'organisation des réunions, la préparation des projets, les E-Pass, la mise en œuvre de la stratégie de parité entre les sexes du PNUE.

46. En 2021 et en 2022, le PNUE/PAM a fait l'objet d'un audit pilote sur l'égalité des genres mené par l'unité du PNUE chargée de l'égalité des genres et de la sauvegarde. Il s'agissait de la première fois qu'un accord multilatéral relatif à l'environnement du PNUE était ciblé par un tel exercice. Le partage des résultats positifs a permis de cerner les possibilités de mieux tenir compte des considérations de genre au sein du PNUE/PAM. Les recommandations découlant de cette évaluation ont été intégrées dans la mise en œuvre des activités du PNUE/PAM et dans la préparation du programme d'action pour 2024-2025.

47. Lors de la 24<sup>e</sup> réunion du Comité de pilotage de la CMDD, le Secrétariat a présenté un exposé sur le genre ainsi que le plan d'action connexe du PAM, qui a mis en évidence l'importance de la perspective de genre. Il a été souligné qu'il était important d'organiser des événements consacrés aux femmes et/ou aux jeunes dans le cadre des réunions de la CMDD, que ce soit sous la forme d'une table ronde ou d'une manifestation parallèle.

48. Dans le cadre du [projet MED 2050](#), le Plan Bleu a organisé deux ateliers visant à faire participer les jeunes de la région méditerranéenne à l'exercice de prospective MED 2050 et à mener une réflexion collective sur l'avenir de la Méditerranée à l'horizon 2050.

## **V. Étude prospective MED 2050 sur l'environnement et le développement en Méditerranée**

### **Raison d'être de l'exercice MED 2050**

49. La région méditerranéenne a considérablement évolué au cours des dernières années : bouleversements politiques, crises économiques et sociales, printemps arabe, augmentation des flux migratoires, tensions entre pays riverains, effets importants des changements climatiques, développement et diversification des activités en mer, exploitation offshore, pression sur les ressources, etc. Ces transformations devraient s'accroître d'ici à 2050 et s'accompagner de conséquences graves sous forme de perturbations des équilibres socio-économiques et environnementaux de la région et de répercussions considérables sur la viabilité du modèle de développement méditerranéen.

50. Les prochaines décennies seront dès lors décisives en vue de résoudre les problèmes liés à l'environnement et au développement que doit relever la région méditerranéenne, afin d'exploiter les nouvelles possibilités et d'ouvrir la voie à un avenir prospère et pacifique qui préserve la qualité de vie des populations et dans lequel le développement durable s'opère dans le respect de la capacité de charge des écosystèmes sains. La crise sanitaire découlant de la pandémie de COVID-19 nous rappelle le caractère systémique de nombreuses questions de développement à long terme et le manque de préparation des pays face aux transformations en cours.

51. Les pays méditerranéens ont plus que jamais besoin d'incitations et d'outils communs pour accroître leur résilience, anticiper les conséquences des chocs et s'y adapter, afin d'être prêts à faire face aux défis actuels et futurs. La prospective est une approche utile pour sensibiliser à ces questions critiques et promouvoir le développement durable, une plus grande inclusion, des services environnementaux de qualité et une résilience accrue.

### **Approche méthodologique et calendrier de MED 2050**

52. MED 2050 est un exercice de prospective ambitieux, conçu comme une interface science-politique originale qui vise à mobiliser les décideurs et les acteurs du Nord et du Sud de la Méditerranée en dépassant les frontières géographiques et institutionnelles. Conformément à la Décision IG.24/4 adoptée lors de la CdP 21 et à l'activité 6.1.1 du programme de travail et budget du PNUE/PAM pour 2022-2023, le Secrétariat (Plan Bleu) a lancé un éventail d'activités pour mettre en œuvre la feuille de route révisée de l'étude prospective MED 2050.

53. MED 2050 est un exercice participatif ; par conséquent, le Plan Bleu a structuré les contributions des experts et des représentants des Parties contractantes de la CMDD, qui ont été invités à déterminer quelles parties prenantes nationales souhaitent participer au réseau MED 2050 par l'intermédiaire de sa plateforme et de son bulletin d'information et en prenant part aux groupes de travail, aux enquêtes ou aux ateliers connexes.

54. Outre le programme MED 2050 de base, plusieurs projets complémentaires ciblant des questions précises ont été lancés pour aider les partenaires à tirer parti de l'élan suscité par MED 2050 en sélectionnant leurs domaines d'intervention prioritaires et en mettant leurs ambitions en pratique.

55. L'étude prospective MED 2050 sur l'environnement et le développement en Méditerranée a été élaborée dans le cadre des quatre grandes phases suivantes. **Module 1 (2019-2021) : construire le socle prospectif** : après l'approbation de la feuille de route de l'étude MED 2050, le premier module a porté sur la constitution du socle prospectif et l'institutionnalisation de l'exercice. Cette phase a consisté en la collecte de données relatives au système méditerranéen afin d'examiner préalablement les tendances, les ruptures et les signaux faibles qui le caractérisent et de hiérarchiser les défis (risques ou possibilités) en matière de protection de l'environnement et de développement durable au cours de la période 2030-2050. Le Plan Bleu a préparé des fiches d'information sur 36 variables englobant l'intégralité des aspects du développement durable dans la région méditerranéenne et publié plusieurs outils et documents liés à l'exercice MED 2050, y compris l'analyse et le classement des tendances et des perturbations attendues pour l'avenir de la Méditerranée. Ces fiches sont disponibles sur la plateforme Web de l'étude MED 2050.

56. **Modules 2 et 3 (2021-2022) : mobiliser les acteurs et concevoir des scénarios** : le module 2 a mobilisé différents acteurs et parties prenantes dans le cadre d'entretiens et d'ateliers afin de recueillir des points de vue contrastés sur l'avenir du développement et de l'environnement en Méditerranée d'ici à 2050. Six grands scénarios ont ensuite été élaborés. Ceux-ci constituent une étape importante du projet MED 2050. **Module 4 (2022-2023) : élaborer des chemins de transition** : il a été question de réfléchir aux chemins de transition possibles vers le développement durable en Méditerranée et à les comparer, en se fondant sur les six scénarios mis au point dans le cadre du module 3.

57. Six scénarios décrivant les futurs possibles pour la Méditerranée et les chemins de transition ont été élaborés dans le cadre de MED 2050. Scénario 1 : inertie, pragmatisme et marginalisation en Méditerranée ; scénario 2 : la conjugaison des crises et des contraintes d'adaptation ; scénario 3 : la croissance à tout prix dans une Méditerranée fragmentée ; scénario 4 : un partenariat euro-méditerranéen pour une transition bleue et verte ; scénario 5 : un autre modèle de développement durable spécifique à la Méditerranée ; et scénario 6 : la mer Méditerranée : un bien commun mondial.

58. Lors de la 24<sup>e</sup> réunion du Comité de pilotage de la CMDD, il a été conclu que ces six scénarios comportaient un certain nombre d'éléments de la multitude d'avenirs possibles pour la région. Le CAR/Plan Bleu a été prié de prendre en considération les commentaires formulés par les membres et de s'assurer que les scénarios complets sont partagés en temps utile avec les membres de la CMDD afin qu'ils puissent les examiner et consulter leurs réseaux.

59. Le comité de pilotage de l'étude prospective MED 2050 s'est réuni le 26 avril 2023 et est convenu qu'un rapport d'étape comprenant un résumé des six scénarios, des tableaux et une présentation sera préparé en vue de la réunion des points focaux du CAR/Plan Bleu et de la 20<sup>e</sup> réunion de la CMDD. Le comité de pilotage de MED 2050 est également convenu de commencer la diffusion des messages relatifs aux scénarios lorsque des occasions se présenteront à partir de juillet 2023 et d'organiser un atelier autonome sur MED 2050 en Tunisie vers la mi-septembre 2023, en invitant de manière géographiquement équilibrée des membres du groupe de travail et des représentants des principaux partenaires. L'objectif est d'enrichir les scénarios et, surtout, de permettre aux partenaires et aux parties prenantes de contribuer à la réflexion collective sur les chemins de transition. Le réseau ANIMA a formulé une première suggestion en invitant son réseau à participer à une présentation et à un débat sur

MED 2050 lors de son Assemblée générale (Chypre, 10-12 juillet 2023). Les membres de la CMDD sont encouragés à faire des propositions analogues.

60. Un rapport complet sur MED 2050 sera publié d'ici la mi-octobre. Il abordera la méthodologie, l'intégralité des scénarios et un premier projet de chemins de transition/recommandations à inclure dans les documents qui seront examinés à l'occasion de la CdP 23. Une version finale « post-CdP » incluant les commentaires recueillis lors de la CdP 23 sera disponible début 2024.

### **Diffusion des résultats, communication, partage des connaissances et renforcement des capacités**

61. L'importance de concevoir des produits de communication adaptés à un vaste public, y compris les jeunes, a été soulignée dans le mandat initial des Parties contractantes et lors de la réunion 2019 des points focaux du Plan Bleu (Marseille, France, 28-29 mai 2019) et de la 18<sup>e</sup> réunion de la CMDD (Budva, Monténégro, 11-13 juin 2021). Les résultats du programme sont constamment présentés aux différents organes du système du PAM et examinés avec eux, téléchargés sur la plateforme MED 2050 ([www.med2050.org](http://www.med2050.org)) et diffusés auprès d'un large public au fur et à mesure de l'avancement du programme.

62. Les rapports d'étape et finaux ont été examinés par les organes compétents du PAM tout au long de la mise en œuvre du programme et présentés lors de la CdP 22 en 2021. Les résultats finaux seront présentés lors de la CdP 23 en 2023. MED 2050 contribuera ainsi à améliorer la visibilité du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone. Les résultats de MED 2050 aideront à préparer les documents stratégiques à venir, y compris la révision de la SMDD et la préparation de la stratégie pour 2026-2035, entre autres.

63. Un atelier intitulé « Commission des jeunes pour le futur de la Méditerranée » (en ligne, 2 mars 2022) a été organisé par le CAR/Plan Bleu pour recueillir les visions contrastées de jeunes vivant dans vingt-deux pays du pourtour méditerranéen à l'égard de l'avenir de la Méditerranée d'ici à 2050. Cet atelier a permis aux participants d'exprimer leur perception de l'évolution des modes de vie et du rôle des acteurs publics, en mettant l'accent sur les éléments qui leur paraissaient souhaitables ou, au contraire, inacceptables pour l'avenir de la Méditerranée à l'horizon 2050.

64. En collaboration avec la Fondation Anna Lindh et la Direction interministérielle à la Méditerranée (DiMed, France), le CAR/Plan Bleu a organisé un atelier réunissant une trentaine de jeunes de la Méditerranée orientale (22-23 février 2023, Alexandrie, Égypte). L'objectif de cet atelier était de faire participer des jeunes de la région à l'exercice de prospective MED 2050 et de mener une réflexion collective sur l'avenir de la Méditerranée à l'horizon 2050. L'atelier a visé à élaborer les premières ébauches des six scénarios et à co-construire des chemins de transition solides et fondés sur des objectifs de développement durable communs dans la région méditerranéenne d'ici à 2050. Il a réuni des jeunes âgés de 20 à 30 ans issus de différents milieux professionnels (journalistes, étudiants, ingénieurs, biologistes marins, etc.) et de plusieurs pays du sud de la Méditerranée. Mené dans un format facilitant l'appropriation de l'exercice par les participants, l'atelier a suscité de nombreuses réactions à l'égard des six scénarios. Aussi, il a permis de diversifier les points de vue dans l'optique de trouver de nouvelles idées pour un futur souhaitable en Méditerranée, grâce au partage d'exemples concrets issus d'une vaste gamme d'expériences personnelles et compte tenu des six scénarios MED 2050, tout en favorisant la réflexion sur les chemins de transition.

65. Les travaux de mise à profit, de consultation et de mise en place du réseau se poursuivront tout au long de la mise en œuvre du programme afin de tirer parti des dernières avancées et d'assurer un dialogue permanent entre les parties intéressées. La plateforme Web et le bulletin d'information seront également utilisés à titre d'outils stratégiques pour diffuser les résultats de MED 2050 par l'intermédiaire de communiqués et de brochures thématiques, entre autres documents. Lors de la 24<sup>e</sup> réunion du Comité de pilotage de la CMDD, les participants ont souligné qu'il convient de nouer des partenariats avec les parties prenantes du sud de la Méditerranée pour discuter de l'étude prospective MED 2050, tout en

faisant remarquer que les membres du Comité de pilotage pourraient contribuer dès que possible à cet exercice.

## **VI. L'économie bleue durable en Méditerranée à la lumière des engagements mondiaux et régionaux**

66. En coordination avec la direction générale de l'environnement (DG ENV) de la Commission européenne et avec le bureau de liaison du PNUE auprès de l'Union européenne, le Secrétariat a également commencé à coopérer avec la direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE) ainsi qu'avec la direction générale de la politique régionale et urbaine (DG REGIO).

67. En sa qualité d'observateur du Comité de pilotage de l'initiative WestMed, le Secrétariat a activement contribué à la déclaration ministérielle de l'initiative, qui sera approuvée le 23 juin 2023 à Malte, soulignant qu'il y a lieu d'approfondir la coopération avec la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable, qui fait office de cadre complémentaire.

68. En concertation avec la DG REGIO, le Secrétariat a par ailleurs envisagé le renforcement de la coopération avec la Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR) et ses deux piliers sur l'économie bleue et l'environnement, d'une part, et dans le cadre d'une éventuelle stratégie macrorégionale portant sur la Méditerranée dans son ensemble, d'autre part.

69. Parallèlement, le Secrétariat a organisé des réunions bilatérales avec l'Union pour la Méditerranée ainsi qu'avec l'Agence française de développement (AFD) afin de coopérer dans le cadre du Partenariat bleu pour la Méditerranée et de son Fonds pour l'économie bleue, un nouvel instrument multidonateurs dirigé par l'UE et les pays donateurs afin d'investir dans l'économie bleue dans les pays de la région méditerranéenne qui ne sont pas membres de l'UE. Une conférence d'annonce de contributions se tiendra en juillet en Espagne (coïncidant avec la présidence espagnole du Conseil de l'UE).

70. Enfin, le Secrétariat a accepté l'invitation à devenir membre du Comité de pilotage général du projet BlueMissionMed, qui appuie la mise en œuvre de la mission « Régénérer notre océan et nos eaux » de l'UE dans le bassin méditerranéen et qui est financé par la direction générale de la recherche et de l'innovation (DG RTD).

71. Le Secrétariat participe aux réunions mensuelles du Groupe de coordination du PNUE sur l'économie bleue durable (EBD), créé en mai 2020 par la Direction générale de l'eau douce et de la mer de la Division des écosystèmes. En collaboration avec le Programme pour les mers régionales et d'autres partenaires, le Groupe de coordination sur l'EBD soutient le développement des travaux sur l'EBD du PNUE, la coordination, l'intégration et la synthèse des flux de travail et la consolidation et la communication des résultats dans l'ensemble du PNUE. Il appuie également l'initiative sur l'économie bleue durable du PNUE, qui vise à exploiter les avantages en matière de durabilité que présentent les océans pour l'économie, la société et l'environnement. L'une des principales missions de cette initiative est de soutenir la riposte stratégique à la COVID-19 du PNUE, en favorisant une reprise qui fait des océans un espace sûr de notre planète pour l'humanité. Elle contribue à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

72. Depuis octobre 2022, le Plan d'action pour une Méditerranée exemplaire (PAMEx) encourage la mobilisation accrue des ressources en faveur de la protection de la nature et du climat, en réunissant ses partenaires autour d'ambitions communes en matière de développement durable dans la région et en conférant une plus grande visibilité à son action. Des efforts ont été déployés pour lancer le mécanisme de financement des investissements locaux du PAMEx (PLIFF) et constituer un portefeuille de projets conformes à la Convention de Barcelone. Un premier portefeuille de projets pour l'écologisation des ports méditerranéens est mis en œuvre depuis début 2023, tandis qu'un certain nombre de propositions relatives aux solutions fondées sur la nature et à la lutte contre la pollution sont actuellement examinées. Avec le soutien du secrétariat technique hébergé par le PNUE/PAM, les partenaires du PAMEx ont également

renforcé leur coordination en définissant un ensemble de priorités communes lors de la première réunion du Comité de pilotage, qui les a réunis en personne les 24 et 25 janvier 2023 à Athènes, en Grèce. La prochaine réunion se tiendra en ligne le 11 juillet 2023. Le PAMEx a également favorisé les synergies entre les partenaires promouvant les ambitions méditerranéennes en faveur de la nature et du climat dans le cadre de plusieurs événements mondiaux (COP 27 de la CCNUCC, CdP 15 de la Convention sur la diversité biologique, IMPAC5, etc.) et régionaux (première réunion de coordination sur la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031), Forum « Méditerranée du futur », Conférence des bailleurs de fonds du PAS BIO pour l'après-2020, etc.). En outre, le PAMEx a facilité l'adoption d'une déclaration commune visant à accroître le financement des aires marines protégées et d'une position méditerranéenne commune sur le Traité mondial sur le plastique. Il organisera des événements parallèles en marge de la deuxième session du Comité intergouvernemental de négociation (CIN) sur la pollution plastique le 31 mai 2023 et de la 20<sup>e</sup> réunion de la CMDD. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.unep.org/unepmap/fr/Partnerships/PAMEx?%2FPartnerships%2FPAMEx=>

73. La publication du rapport intitulé « Une économie bleue circulaire pour la Méditerranée : Pratiques actuelles et opportunités », qui résulte d'une initiative conjointe de l'initiative SwitchMed (CAR/CPD) et de la Communauté de la croissance bleue du programme Interreg Med (Plan Bleu et Conférence des régions périphériques maritimes/CRPM) a été officiellement annoncée lors de la conférence intitulée « Favoriser l'économie bleue circulaire en Méditerranée » (10 mai 2022, Barcelone, Espagne), qui a été organisée pour partager les principales conclusions/recommandations et encourager la mise en œuvre.

74. Le 13 avril 2023, dans le cadre de la fête maritime internationale « Escale à Sète » (12-18 avril 2022, Port de Sète, France), le CAR/Plan Bleu a organisé, en collaboration avec le projet PSAMIDES et la Communauté de la croissance bleue du programme Interreg Med, un événement sur l'« écologisation des secteurs de la croisière et de la navigation de plaisance en Méditerranée », qui a réuni une centaine de participants issus de 15 pays méditerranéens. Les lignes directrices pour la durabilité de la navigation de croisière et de plaisance dans la région méditerranéenne ont été officiellement publiées à cette occasion. Une approche participative a été privilégiée dans le cadre de leur préparation grâce à la création d'un groupe multipartite qui a rassemblé plus d'une centaine d'acteurs méditerranéens (représentants des autorités portuaires, représentants du secteur des croisières, autorités locales, chercheurs, industrie nautique, associations de protection de l'environnement, observatoires du tourisme, gestionnaires d'AMP, consultants). Ces lignes directrices fournissent des informations ciblées sur les objectifs en matière de durabilité et les pratiques durables à l'intention des secteurs des croisières et de la navigation de plaisance et visent à soutenir les principaux acteurs promouvant la transition à long terme de ces deux secteurs vers la durabilité.

75. Lors de la 3<sup>e</sup> et dernière réunion annuelle de la Communauté de la croissance bleue du programme Interreg Med (14 juin 2022, Kotor, Monténégro), le CAR/Plan Bleu a officiellement publié le rapport intitulé « Vers un développement durable des énergies marines renouvelables en Méditerranée ».

76. Les conclusions relatives à l'économie bleue et au tourisme durable en Méditerranée ont été partagées par le CAR/Plan Bleu lors du Forum des mondes méditerranéens (Marseille, France, 7-8 février 2022) et dans un article d'une publication dédiée que l'Institut des ressources mondiales a préparée en vue de la Conférence des Nations Unies sur les océans (Lisbonne, 27 juin-1<sup>er</sup> juillet 2022).

77. Le CAR/Plan Bleu et le CAR/CPD-MedWaves ont organisé la conférence intitulée « Favoriser l'économie bleue circulaire en Méditerranée » (10-11 mai 2022, Barcelone, Espagne) et, dans le cadre de la Communauté MED du tourisme durable du programme Interreg Med, la deuxième édition de la Convention sur le tourisme durable en Méditerranée (8-9 juin 2022), qui a réuni plus de 150 représentants nationaux, régionaux et locaux de la gestion du tourisme issus de onze pays méditerranéens, des intervenants du monde universitaire et de la recherche et d'autres projets européens, mais également des organisations comme la direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME (DG GROW) de la Commission européenne et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) des

Nations Unies. Le Plan Bleu a également publié un catalogue des meilleures pratiques en matière de tourisme durable dans la région méditerranéenne afin de présenter des exemples concrets d'intégration réussie dans les politiques (au niveau local, régional ou national) en Méditerranée ayant abouti à des résultats ainsi qu'un « état des lieux du tourisme en Méditerranée ». Les travaux de suivi se poursuivront de 2023 à 2029 dans le cadre d'un nouveau projet du programme Interreg Euro-Med intitulé « Communauté du tourisme » (C4T).

78. Le CAR/Plan Bleu a contribué par l'intermédiaire d'une publication d'experts intitulée « Définition d'une vision : un secteur du tourisme côtier et marin durable en 2030 et en 2050 » aux « 40 perspectives d'experts sur l'avenir du tourisme côtier et marin » qui rassemblent et présentent un large éventail de points de vue sur l'avenir du tourisme côtier et marin au regard des thèmes et questions émergents sélectionnés par les 16 membres du Groupe de haut niveau pour une économie océanique durable. Ces perspectives accompagnent le rapport intitulé « Opportunités de transformation du tourisme côtier et marin : vers la durabilité, la régénération et la résilience ». Ces deux documents ont été présentés le 29 juin 2022 dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur les océans à Lisbonne, au Portugal, à l'occasion du lancement de la plateforme de connaissances sur le tourisme côtier et marin durable et de la manifestation parallèle officielle de la Conférence intitulée « Construire des économies de tourisme océanique et des villes côtières durables et résilientes », qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

79. Dans le cadre de la neuvième conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » organisée par la Commission économique pour l'Europe (CEE) des Nations Unies (5-7 octobre 2022, Nicosie, Chypre), le PNUE/PAM et le CAR/Plan Bleu ont participé à la manifestation parallèle intitulée « Le tourisme et la circularité au service du développement durable en Méditerranée ». À l'issue de la neuvième conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », les délégués ont adopté une déclaration ministérielle reconnaissant la nécessité urgente de veiller à ce que le secteur du tourisme « se relève en mieux » des conséquences de la pandémie.

80. Le 11 novembre 2022, le CAR/Plan Bleu a participé à une conférence hybride intitulée « Plans d'action climat tourisme en Méditerranée : une vision pour l'avenir » dans le cadre de la COP 27 de la CCNUCC, afin de débattre avec les décideurs européens et les représentants des organisations internationales et des autorités locales de la capacité du secteur du tourisme à s'adapter aux changements climatiques et à atténuer ses effets néfastes sur l'environnement et les populations en Méditerranée.

81. Le 15 novembre 2022, le CAR/Plan Bleu a participé à la journée de lancement du festival Green Orizzonte à Calvi (Corse) pour présenter les activités relatives au tourisme durable. Le 19 décembre 2022, un séminaire en ligne a été organisé sur le thème « La Communauté MED du tourisme durable du programme Interreg Med : exemples de réussite en matière de coopération et de bonnes pratiques. Possibilités futures pour le tourisme durable en Macédoine du Nord ».

82. En partenariat avec l'établissement universitaire français Hautes Études Commerciales (HEC), le CAR/Plan Bleu prépare une étude sur les avantages de la transition numérique dans le contexte de l'économie bleue, qui sera publiée en 2023.

## **VII. Considérations liées à la durabilité dans le programme de travail du PNUE/PAM pour 2024-2025**

83. Le Secrétariat a préparé un document de travail (WG.560/9) pour aider les participants à la 20<sup>e</sup> réunion de la CMDD à fournir des recommandations sur le programme de travail global du PNUE/PAM pour 2024-2025, dans l'optique d'intégrer les considérations liées à la durabilité dans l'ensemble du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone. Ce document se compose des sections suivantes : une brève analyse du volet Durabilité du projet de Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour 2022-2027 ; une analyse du volet Durabilité du projet de programme de travail pour 2024-2025 ; et une proposition relative à la mise en place de consultations dans le cadre de la préparation du projet de

déclaration ministérielle de la 23<sup>e</sup> réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (CdP 23).

84. En se fondant sur l'ordre du jour provisoire et les résultats de sa 20<sup>e</sup> réunion, la CMDD devrait porter un certain nombre de questions pertinentes à l'attention des participants à la session ministérielle de la CdP 23 en vue d'élaborer la déclaration ministérielle connexe (par exemple, une reprise résiliente et inclusive après la crise sanitaire et socio-économique de la COVID-19 grâce à la mise en œuvre plus rapide et efficace des objectifs de développement durable (ODD) à titre de modèle en matière de développement durable dans la région méditerranéenne), y compris en définissant la voie à suivre en matière d'engagements éventuels et de sensibilisation.

### **VIII. Adhésion à la CMDD**

85. La *Décision IG.22/17* comprend les documents constitutifs et le règlement intérieur, y compris le mandat de la CMDD et les modalités d'adhésion à celle-ci. Dans la *Décision IG.25/3* relative à la gouvernance, les participants à la CdP 22 ont approuvé la recommandation de la CMDD de modifier le paragraphe 9.II. de la composition de la CMDD dans les documents constitutifs de la CMDD (*Décision IG.22/17*) pour faire en sorte que le mandat des membres de la CMDD au sein du groupe de parlementaires puisse être renouvelable pour plus d'un mandat supplémentaire en tenant compte du besoin de rotation et d'équilibre géographique dans la mesure du possible, et ont demandé au Secrétariat d'entériner cet amendement dans les documents constitutifs de la CMDD (*Décision IG.22/17*).

86. La liste des membres non-Parties contractantes de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), qui a été approuvée lors de la 19<sup>e</sup> Réunion de la CMDD et adoptée lors de la CdP 22, figure à l'annexe I du présent document. L'adhésion d'aucun membre de la CMDD n'expirera au cours de l'exercice biennal actuel ; par conséquent, la composition de la CMDD pour l'exercice biennal 2024-2025 ne changera pas par rapport à l'exercice 2022-2023.

### **IX. Coopération et partenaires ; sensibilisation et communication**

87. Au cours de la période allant de juin 2021 à mai 2023, 50 nouvelles comprenant des dossiers, des articles et des communiqués de presse en ligne ont été publiés sous l'onglet « News » du site Web du PNUE/PAM. En fournissant des mises à jour sur les travaux du Secrétariat et les progrès réalisés par les Parties contractantes dans plusieurs domaines, y compris la mise en œuvre des projets et des décisions de la CdP, ces publications ont également détaillé l'action du PNUE/PAM à l'égard de thèmes essentiels, y compris la réponse de la région méditerranéenne à la triple crise des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la pollution, tout en diffusant des messages de plaidoyer, tels que l'impératif consistant à accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

88. Les derniers articles publiés sur le site Web du PNUE/PAM abordent des thèmes d'actualité, y compris les évaluations sensibles au genre de la résilience climatique dans le contexte du Medprogramme, le PAMEx et son mécanisme de financement des investissements locaux (PLIFF), l'intervention du Medprogramme pour lutter contre la pollution au mercure en Bosnie-Herzégovine et la protection de la biodiversité au lendemain de l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal. Un communiqué de presse annonçant l'adoption officielle de la zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre et de particules de la mer Méditerranée (ECA SO<sub>x</sub> Med) par l'OMI, intitulé « Effort régional pour une navigation plus verte en Méditerranée : une étape historique vient d'être franchie » a été publié (en anglais et en français) le 16 décembre 2022.

89. Les pages principales du site Web du PNUE/PAM sont désormais disponibles en anglais, en français et en arabe, dans le cadre des efforts continus que déploie le Secrétariat pour promouvoir le multilinguisme. Parmi les ajouts au contenu initial, il convient de citer de nouvelles pages sur le PAMEx, le prix WeMed et l'approche du PNUE/PAM en matière d'égalité des genres.



90. Les grandes réalisations de la CdP 22 sont accessibles à partir d'une page Web dédiée : <https://www.unep.org/unepmap/fr/events/meeting/COP22-Barcelona-Convention-Mediterranean?%2Fevents%2Fmeeting%2FCOP22-Barcelona-Convention-Mediterranean>. Cette réunion a fait l'objet d'une couverture importante, notamment de la part de médias turcs. La couverture médiatique du lieu de la réunion a été organisée avec le pays hôte de la CdP 22, conformément à la procédure d'accréditation des médias des Nations Unies. L'Unité de coordination a publié deux communiqués de presse (avec l'aide du groupe de travail sur la communication du PAM en vue de les traduire et de les diffuser auprès des médias nationaux). Une rencontre avec des représentants de l'Agence France Presse (AFP), de BBC Turquie et de TRT World a été organisée le 10 décembre 2021 à Antalya. Une dépêche de l'AFP sur la zone Med SOx ECA dans laquelle figure une citation de la Coordinatrice du PAM a été largement reprise par les médias méditerranéens, dont France 24 : <https://bit.ly/3s83ggU>
91. Entre le 1er juillet 2021 et le 30 avril 2023, 118 257 utilisateurs ont consulté 365 219 pages et effectué 23 195 téléchargements sur le site Web du PNUE/PAM. Outre les pages « À propos », les fiches d'information sur la pollution et le changement climatique figurent parmi les cinq pages les plus consultées, comptant 13 713 et 11 490 vues respectivement.
92. Le nombre de personnes qui suivent le compte Twitter du PNUE/PAM (créé en octobre 2019) ne cesse de croître, le cap symbolique des 2 000 ayant été dépassé. En assurant la présence numérique du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone sur Twitter, ce compte ne renforce pas seulement sa visibilité institutionnelle, mais il permet également de développer de nouvelles formes d'échanges numériques avec les acteurs régionaux et les parties prenantes, y compris les partenaires du PAM et les membres de la CMDD.
93. Pour renforcer la présence numérique du PNUE/PAM, l'Unité de coordination a lancé en février 2022 une [nouvelle page](#) proposant des mises à jour aux représentants des Parties contractantes, aux membres des organes directeurs et aux partenaires du PAM sur LinkedIn, une plateforme de médias sociaux largement utilisée par les acteurs de terrain de la région méditerranéenne dans le domaine de l'environnement et du développement durable. 1 425 utilisateurs de LinkedIn ont suivi cette page au cours de la première année.
94. Le CAR/INFO a renforcé la présence du PAM sur Twitter en adoptant de nouveaux outils de communication, tels que les cartes Twitter. Une attention particulière a été accordée à la diffusion d'informations sur la pandémie de COVID-19 dans le contexte de la transition nécessaire vers un avenir plus durable et plus résilient dans l'après-COVID.
95. Conformément à la stratégie de communication opérationnelle du PAM, la présence numérique du PNUE/PAM s'est appuyée sur une communication coordonnée de la part du groupe de travail sur la communication du PAM sur les médias sociaux (y compris Facebook) grâce à l'utilisation cohérente de mots-dièse (#BarcelonaConvention et #Act4Med) sur toutes les plateformes. La cohérence des messages et l'utilisation de mots-dièse pertinents établissent des liens entre les activités que les composantes du PAM font connaître par l'intermédiaire de leurs propres comptes de médias sociaux en s'efforçant de parler d'une seule voix, un principe inscrit dans la stratégie de communication du PAM. **Le PNUE/PAM ne paie aucun programme de parrainage de contenu sur les médias sociaux et sa croissance est exclusivement organique.**
96. La campagne numérique organisée par le PNUE/PAM avec le soutien du groupe de travail sur la communication du PAM a assuré la visibilité de l'édition 2022 de la Journée du Littoral méditerranéen, un éventail de partenaires institutionnels et de personnes ayant partagé les supports et messages préparés avec le soutien du CAR/INFO, qui a apporté son soutien à la conception graphique et a joué un rôle déterminant dans la mise en place d'un nouveau site Web consacré à cette célébration régionale : <https://bit.ly/Med-Coast-Day2022>. Le degré de mobilisation peut être vérifié en utilisant le mot-dièse #MedCoastDay sur Twitter (<https://twitter.com/hashtag/MedCoastDay>) et d'autres plateformes.

97. Le « Guide pour jeunes sur le Plan d'action pour la Méditerranée et la Convention de Barcelone », préparé par l'équipe de communication de l'Unité de coordination, a été publié le 8 février 2022. Ce guide offre une introduction simplifiée au cadre juridique que le PNUE/PAM et les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont établi et progressivement mis à jour, couvrant un large éventail de thèmes relatifs à l'environnement marin et côtier méditerranéen ainsi qu'au développement durable. Il s'agit d'un produit de communication et d'un outil de sensibilisation destiné aux partenaires du PAM, aux praticiens de la connaissance des océans, aux éducateurs et aux jeunes lecteurs âgés de 11 à 17 ans dans la région méditerranéenne et au-delà : <https://bit.ly/334k92q>. Le « Guide pour jeunes sur le Plan d'action pour la Méditerranée et la Convention de Barcelone » a été traduit en italien par le CAR/INFO et a servi de support dans le cadre du Festival des citoyens de la Méditerranée (2-5 juin 2022, Catane, Italie). Il sera également publié en arabe au cours de l'exercice biennal 2022-2023.

98. L'Unité de coordination a publié une nouvelle présentation vidéo sur le système PNUE/PAM-Convention de Barcelone à l'occasion du 45<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de Barcelone : <https://bit.ly/3JVMDfv>.

99. Le Medprogramme a mis au point une identité visuelle et lancé des efforts de communication pour les activités mises en œuvre sur le terrain, y compris un article en ligne sur la lutte contre la pollution au mercure dans un site bénéficiaire en Bosnie-et-Herzégovine. Une plateforme de gestion des connaissances qui recueillera les enseignements tirés et les connaissances générées dans le cadre du Medprogramme est en cours de conception.

100. L'Unité de coordination a fourni une série de supports de communication relatifs aux projets financés par l'UE et mis en œuvre par le PNUE/PAM, y compris un clip vidéo (<https://youtu.be/oTdQIID-8B0>) et une brochure intitulée « Signaux prometteurs en Méditerranée » (<https://bit.ly/BrightSpotsMed>). Cette dernière est disponible dans les quatre langues officielles. Les deux supports sont accessibles à partir des pages consacrées aux projets sur le site Web du PNUE/PAM et ont été largement diffusés avec le soutien des centres d'activités régionales. Les projets financés par l'UE ont également bénéficié d'autres formes d'appui à la communication, y compris des articles en ligne (par exemple : <https://bit.ly/3PJZcMo>) et des messages sur des sujets d'actualité sur les médias sociaux. Des efforts analogues sont déployés pour soutenir le programme de travail du MedProgramme en matière de communication (exemple : <https://bit.ly/3D3JYPv>).

101. La collaboration avec l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM) doit aboutir à la publication d'un « Guide à l'intention des parlementaires sur la protection de la mer Méditerranée et de son littoral », qui a été approuvé par le Comité des publications du PNUE en vue de sa publication au cours de l'exercice biennal 2022-2023. L'APM apporte une contribution substantielle et réalise actuellement une enquête auprès des membres de son réseau régional. Ce guide servira de manuel pratique pour les parlementaires du bassin méditerranéen, leur permettant de jouer un rôle dans la mise en œuvre et le respect de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. Il sera publié en décembre 2023 en marge de la CdP 23.

102. Outre les communiqués de presse publiés au cours de la période examinée, l'Unité de coordination a conclu un accord de financement à petite échelle avec l'association Africa 21, un réseau de journalistes africains. Le partenaire de mise en œuvre de cet accord a élaboré trois notes d'information (en arabe et en français) à l'intention des journalistes opérant en Afrique du Nord et organisé un webinaire destiné aux journalistes spécialisés dans l'environnement sur la nécessité de se familiariser avec le mandat du système du PNUE/PAM-Convention de Barcelone. Ce webinaire, auquel ont participé des professionnels des médias, des universitaires et des étudiants en journalisme, a également suscité une discussion sur les possibilités d'intégration de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles dans les programmes de formation au journalisme dans les pays du Maghreb. Des informations complémentaires, les notes d'information et l'enregistrement du webinaire sont [disponibles sur le site Web d'Africa 21](#). Tous les supports ont été produits par les spécialistes d'Africa 21 pour des journalistes, l'Unité de coordination ayant fourni un appui et des documents de référence. Ils sont la propriété exclusive

d’Africa 21 et serviront dans le cadre des reportages futurs sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone dans les pays d’Afrique du Nord.

103. Le PNUE/PAM a pris part à des réunions importantes en vue de plaider pour l’accélération de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, étant donné qu’il s’agit du chemin le plus court pour garantir un avenir résilient et durable dans la région méditerranéenne :

- la Conférence des Nations Unies sur les océans de 2022 (27 juin-1<sup>er</sup> juillet 2022), trois manifestations parallèles ayant été organisées ou co-organisées par le PNUE/PAM avec plusieurs contributions des partenaires du PAM : <https://www.unep.org/unepmap/fr/node/23040?%2Fevents%2FMediterranean-at-2022-UN-Ocean-Conference>. Le PNUE/PAM a communiqué le point de vue des acteurs méditerranéens et partagé les enseignements tirés de près de cinq décennies de gouvernance multilatérale des océans, y compris sur les questions relatives à la pollution plastique, pour lesquelles des progrès importants ont été accomplis sur le plan normatif. Les manifestations parallèles ont abordé des éléments importants de la réponse régionale à la triple crise planétaire des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la pollution ;
- la neuvième conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » de la CEE (Nicosie, Chypre, 5-7 octobre 2022), au cours de laquelle le PNUE/PAM a uni ses forces à celles de plusieurs partenaires du PAM, dont le MIO-ECSDE, pour promouvoir le tourisme durable et faire progresser la connaissance des océans : <https://www.unep.org/unepmap/fr/news/news/unepmap-environment-europe-ministerial-conference?%2Fnews%2Fnews%2Funepmap-environment-europe-ministerial-conference>. Le plan d’action pour l’éducation au développement durable en Méditerranée, une initiative phare de la SMDD, a été adopté lors de cette conférence. Les ministres et les représentants de plusieurs pays méditerranéens (Espagne, Italie, Liban, Monténégro, Maroc et Slovénie) ont formulé des déclarations de soutien, dont certaines ont mentionné les travaux du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone, y compris la CMDD. La Coordinatrice du PNUE/PAM a également participé en qualité d’oratrice à la manifestation de haut niveau sur la Stratégie méditerranéenne d’éducation au développement durable et son plan d’action à l’horizon 2030, ainsi qu’aux événements parallèles organisés par les partenaires sur les thèmes des déchets marins, de la connaissance des océans, de la participation du public et du programme d’adhésion des pays méditerranéens à la Convention d’Aarhus ;
- le pavillon méditerranéen (MedPavilion) créé à l’occasion de la COP 27 de la CCNUCC (6-18 novembre 2022, Sharm el-Sheikh, Égypte). Il s’agit de la première fois qu’une structure de ce type est mise en place dans le cadre d’une conférence des Nations Unies sur les changements climatiques. Cette initiative est menée par l’UpM en collaboration avec le PNUE/PAM et la Fondation PRIMA, ainsi qu’une coalition d’institutions actives dans le domaine de l’action climatique dans la région. Le Secrétariat a publié un avis aux médias (daté du 13 septembre 2022) présentant la raison d’être et l’objectif du Pavillon méditerranéen à la COP 27 de la CCNUCC : <https://www.unep.org/unepmap/fr/news/media-advisory/mediterranean-pavilion-unfccc-cop-27?%2Fnews%2Fmedia-advisory%2Fmediterranean-pavilion-unfccc-cop-27>

104. Au cours de la période examinée, une gamme d’activités de communication et de sensibilisation ont porté sur les principales célébrations du PAM :

- i. L’Unité de coordination et le CAR/ASP ont organisé, en collaboration avec le Secrétariat permanent de l’Accord Pelagos, la toute première Journée des aires spécialement protégées d’importance méditerranéenne (ASPIM) (20 mai 2022). Cette initiative a consisté en une campagne numérique lancée le 15 avril 2022 en ligne et sur les médias sociaux sous le slogan « Ensemble pour protéger la biodiversité méditerranéenne », suivie d’un événement spécial célébrant les ASPIM en tant qu’outil de coopération aux fins de la conservation de la biodiversité en Méditerranée (Musée océanographique de Monaco, 20 mai 2022) ;

- ii. la campagne numérique organisée par le PNUE/PAM avec le soutien du groupe de travail sur la communication du PAM a assuré la visibilité de l'édition 2022 de la Journée du Littoral méditerranéen, un éventail de partenaires institutionnels et de personnes ayant partagé les supports et messages préparés avec le soutien du CAR/INFO, qui a apporté son soutien à la conception graphique et joué un rôle déterminant dans la mise en place d'un nouveau site Web consacré à cette célébration régionale : <https://bit.ly/Med-Coast-Day2022>. Le degré de mobilisation peut être vérifié en utilisant le mot-dièse #MedCoastDay sur Twitter (<https://twitter.com/hashtag/MedCoastDay>) et d'autres plateformes.

105. Plusieurs activités de communication et de renforcement des capacités relatives à la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'intégration de la dimension de genre du Medprogramme. Un article de blog a été publié sur le site Web du PNUE/PAM et un mémo a été envoyé à tous les centres d'activités régionales à l'occasion de la Journée internationale de la femme en mars 2022. Un article publié en ligne le 8 mars 2023 propose un aperçu de la vulnérabilité aux changements climatiques à travers le prisme du genre.

106. Le Secrétariat envisage de lancer une vaste campagne célébrant 50 ans de coopération régionale, de réalisations et de progrès (« Les 50 ans du PAM (1975-2025) »), notamment dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur les océans qui se tiendra à Nice, en France, en juin 2025. De plus amples informations sur cette campagne, qui nécessitera la participation de l'ensemble du système PAM-Convention de Barcelone, des partenaires du PAM et des membres de la CMDD, seront fournies ultérieurement.

107. Dans le domaine de la promotion des prix, l'Unité de coordination et le CAR/INFO ont soutenu le prix Istanbul des villes côtières méditerranéennes respectueuses de l'environnement, qui reconnaît et récompense les efforts des autorités locales visant à améliorer la protection de l'environnement et la qualité de vie et à promouvoir le développement durable dans les villes côtières méditerranéennes.

108. Dans le cadre de la production et de la diffusion des actualités et des supports de communication, le CAR/INFO a publié le bulletin d'information trimestriel en ligne MEDNEWS, qui fait le point sur les progrès du PAM et les initiatives et projets en cours et donne un aperçu des mesures mises en œuvre pour préserver la Méditerranée.

109. Le CAR/INFO a apporté son soutien aux efforts de communication liés à plusieurs activités du PAM, dont le PAC adopté en Bosnie-Herzégovine. Il a élaboré le plan de communication dans le cadre de l'accord conclu entre le PNUE/PAM et le Ministère italien de la transition écologique. La mise en œuvre de ce plan a englobé la conception d'une brochure de communication soulignant le statut de meilleure pratique méditerranéenne de l'accord et d'une vidéo promotionnelle présentant les résultats obtenus dans ce contexte.

Le CAR/Plan Bleu a lancé une série de webinaires thématiques appelés « Rendez-vous du Plan Bleu » afin d'informer le grand public de ses principales activités.

À l'issue d'un événement à destination des jeunes organisé à Istanbul en novembre 2021 en prévision de la CdP 22, trois représentants de la jeunesse ont participé à la session ministérielle de la CdP 22. Cet engagement renouvelable des Parties contractantes vise à favoriser le rôle actif des jeunes dans tous les processus de prise de décision relatifs à l'avenir de la région méditerranéenne. Dans leur présentation, les représentants ont rappelé les résultats de l'événement organisé à la veille de la CdP 22 tout en formulant trois recommandations à l'intention des Parties contractantes pour renforcer le plan d'action pour la Méditerranée, à savoir :

- répondre à la demande croissante de financement et de ressources humaines dans le domaine de la recherche et du développement liés à la gouvernance marine ;

- mettre en place un programme d'échange entre jeunes des États du nord et du sud de la Méditerranée afin de faciliter l'échange d'idées et d'appuyer le renforcement des communautés ;
- créer un conseil permanent de la jeunesse méditerranéenne qui se réunirait tous les deux ans.

110. De même, plusieurs initiatives dédiées du CAR/Plan Bleu ont permis de faire participer des représentants de la jeunesse à l'étude prospective MED 2050. Les manifestations comme l'atelier des jeunes organisé à Alexandrie en février 2023 mettent en exergue le rôle essentiel que joue la jeunesse dans l'élaboration d'un avenir durable en Méditerranée.

111. En avril 2023, le Secrétariat a rencontré la Présidente et le Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la République de Slovénie pour discuter des préparatifs de la CdP 23 et, en particulier, des sessions de haut niveau. Il a été convenu que la conférence serait notamment axée sur l'égalité des genres et que la Présidente slovène dirigerait l'événement prévu sur les femmes dirigeantes de la Méditerranée. En outre, l'accent sera mis sur la jeunesse et l'éducation, éventuellement dans le cadre d'un groupe de discussion et/ou d'un événement à destination de la jeunesse.

112. Le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec le gouvernement grec en prévision de la conférence « Notre océan » qui se tiendra à Athènes en 2024. À cet égard, une activité dédiée sera ajoutée au programme de travail et au budget du PNUE/PAM pour 2024-2025.

113. La collaboration avec la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) se déroule bien. Les deux secrétariats ont intensifié considérablement leurs interactions, leurs échanges d'informations, leurs initiatives d'acquisition de connaissances spécialisées et leur coopération sur des sujets d'intérêt commun, notamment les déchets marins, en mettant l'accent sur une Méditerranée saine, y compris pour ses ressources vivantes. Le 4 octobre 2022, la Coordonnatrice du PNUE/PAM a envoyé une lettre au secrétaire exécutif par intérim de la CGPM, mettant l'accent sur un certain nombre de questions prioritaires qui nécessitent l'intervention des deux parties, en particulier pour achever le rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée, y compris la transformation des objectifs écologiques (OE) 4 (réseaux alimentaires marins) et 6 (intégrité des fonds marins) en objectifs opérationnels dotés d'indicateurs et de valeurs cibles. La collaboration avec la CGPM se poursuit également dans le cadre du dialogue mondial de l'Initiative pour des océans durables avec les organisations régionales responsables des mers et de la pêche. La dernière réunion en date de l'Initiative s'est déroulée à Busan, en République de Corée, du 25 au 28 octobre 2022.

114. Le renforcement de la collaboration avec le secrétariat de l'UpM s'est poursuivi au-delà de l'initiative MedPavilion lors de la COP 27 de la CCNUCC. Le 21 octobre 2022, la Coordonnatrice du PNUE/PAM a participé à une réunion bilatérale avec le Secrétaire général adjoint de l'UpM pour l'énergie et l'action pour le climat, M. Grammenos Mastrojeni, à Athènes, en Grèce, pour préparer la forte présence méditerranéenne à la COP 27 de la CCNUCC et discuter des possibilités de collaboration entre les deux organisations dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques. En outre, une réunion a été organisée début novembre 2022 à Athènes, en Grèce, entre la Coordonnatrice du PNUE/PAM et le nouveau Secrétaire général adjoint de l'UpM chargé de l'eau, de l'environnement et de l'économie bleue, M. Almotaz Abadi, afin de discuter de questions d'intérêt commun, y compris les activités actuelles de mise en œuvre du mémorandum d'accord, la mise à jour éventuelle des domaines de coopération au titre de ce dernier, les principales réunions et manifestations d'intérêt commun à venir et les moyens de renforcer la coopération dans un avenir proche. La direction du PNUE/PAM et celle du secrétariat de l'UpM se sont réunies le 30 mars 2023 pour renforcer la coopération entre les deux institutions, notamment en approfondissant le mémorandum d'accord actuel.

115. Depuis la tenue d'une réunion bilatérale en 2023, il existe une volonté croissante de collaborer avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), laquelle s'ouvre aux entités non membres par l'intermédiaire de son Comité externe, qui s'intéresse à la partie méditerranéenne de la région MENA. L'OCDE aborde également de manière croissante la question des océans, qui concerne plusieurs de ses directions (direction de l'environnement ; direction des échanges et de l'agriculture ; et direction de la science, de la technologie et de l'innovation). Une initiative pour des

océans durables mise en place en 2019 a dressé la carte des travaux internes de l'OCDE dans le domaine des océans, y compris le diagnostic national des océans, les programmes nationaux prévoyant un examen de la stratégie de croissance verte en Égypte et au Maroc, qui sont axés sur les questions climatiques plutôt que sur les océans, un rapport sur le plastique publié en 2022 (direction de l'environnement), une étude sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (direction des échanges) et des travaux de collecte de données relatives aux pays non membres de l'OCDE dans le cadre de la base de données sur les instruments d'action publique pour l'environnement (base de données PINE), qui réunit des informations sur 130 pays. En ce qui concerne la SMDD, l'OCDE pourrait aider le PAM à concevoir une nouvelle stratégie ambitieuse. Elle pourrait s'appuyer sur des statistiques et des données générales pour faire converger les volets environnemental et économique. En outre, la collaboration avec les mécanismes de responsabilité élargie du producteur suscite beaucoup d'intérêt. L'examen par les pairs de la mise en œuvre de la SMDD pourrait intégrer des contributions de l'OCDE sous la forme de l'examen des stratégies de croissance verte des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, le PNUE/PAM pouvant également participer à cet exercice.

## **Annexe I**

**Composition de la CMDD pour la période juin 2021-juin 2023, membres des parties non contractantes**





**Composition de la CMDD pour la période juin 2021-juin 2023, membres des parties non contractantes****Groupe des autorités locales :**

- Agence des villes et territoires méditerranéens durables (AVITEM, 2<sup>e</sup> mandat),
- Forum des villes adriatiques et ioniennes (FAIC, 2<sup>e</sup> mandat) et
- réseau de villes méditerranéennes (MedCités)

**Groupe des parties prenantes socio-économiques :**

- Association des chambres de commerce et d'industrie de la Méditerranée (ASCAME, 2<sup>e</sup> mandat),
- Conseil économique et social grec (ESCG, 2<sup>e</sup> mandat),
- Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement et
- réseau d'investissement ANIMA

**Groupe des organisations non gouvernementales :**

- ECO UNION (2<sup>e</sup> mandat),
- Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée (MedPAN, 2<sup>e</sup> mandat), et
- Forum égyptien du développement durable (ESDF, 2<sup>e</sup> mandat)

**Groupe de la communauté scientifique :**

- Réseau d'experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC),
- Centre International de droit comparé de l'environnement (CIDCE) et
- D<sup>r</sup> Fatima Driouech (Vice-présidente du groupe de travail du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC),  
Université polytechnique Mohammed VI, Maroc),
- Forum euroméditerranéen des instituts de sciences économiques (FEMISE) ?
- Réseau méditerranéen des solutions pour le développement durable/(Med-SDSN) ?
- Programme méditerranéen pour le droit international de l'environnement et de négociation (MEPIELAN) ?

**Groupe des organisations non gouvernementales :**

- Forum arabe pour l'environnement et le développement (AFED, 2<sup>e</sup> mandat),
- Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée (GWP-Med, 2<sup>e</sup> mandat) et
- le Centre de coopération méditerranéenne de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN Med),
- Union pour la Méditerranée (UpM) ?

**Représentants parlementaires :**

- Cercle des parlementaires méditerranéens pour le développement durable (COMPSUD),
- Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM) et
- Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (AP OSCE).



## **Annexe II**

**Proposition de feuille de route pour la mise à jour du processus d'examen de la SMDD**



### ***Projet de feuille de route pour l'évaluation finale de la SMDD (2024-2025)***

- L'évaluation finale de la SMDD sera conçue à l'aide des méthodologies existantes (y compris celles du PNUE) pour : i) dresser l'état des lieux de la durabilité en Méditerranée, au regard des études d'évaluation du PAM et des données figurant dans les bases de données internationales/des Nations Unies (analyse documentaire) ; et ii) déterminer les réalisations et les lacunes concernant la mise en œuvre de la stratégie. L'efficacité de la SMDD doit également être évaluée.
- L'évaluation finale de la SMDD doit se faire à l'aune de critères quantitatifs et qualitatifs, tenir compte des indicateurs et objectifs de la Stratégie et tirer parti du Tableau de bord et des études d'évaluation de la durabilité en Méditerranée (le Rapport sur l'état de l'environnement et du développement, l'étude prospective MED 2050, le rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée et le rapport du réseau MeDECC), en faisant état de la mise en œuvre des initiatives phares de la SMDD et en recueillant les contributions des membres de la CMDD, des partenaires et des composantes du PAM et d'autres parties et partenaires concernés.
- L'évaluation finale de la SMDD doit orienter le processus de révision de la SMDD, par exemple la hiérarchisation des questions prioritaires et des nouveaux défis (pandémie de COVID-19, crise énergétique, sécurité alimentaire, etc.)
- Par l'intermédiaire de son Comité de pilotage, la CMDD doit jouer un rôle de premier plan dans l'évaluation participative à mi-parcours de la SMDD. La composante « auto-évaluation » de l'évaluation finale de la SMDD doit être fondée sur la consultation des organismes et des partenaires du PNUE/PAM, par l'intermédiaire de questionnaires, d'entretiens et d'ateliers, en mobilisant les voies de communication pertinentes au sein du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone.
- L'évaluation finale pourrait se concentrer en priorité sur la mise en œuvre des initiatives phares, des orientations stratégiques et des actions régionales de la SMDD, ainsi que sur le degré de réalisation des objectifs de la Stratégie par rapport aux indicateurs. Le volet national doit être principalement fondé sur les meilleures pratiques disponibles et les exemples de réussite pouvant constituer une source d'inspiration pour d'autres pays ; il convient cependant de garder à l'esprit le rôle de la CMDD en matière de partage d'expérience et d'apprentissage entre pairs.
- Les résultats de l'évaluation finale de la SMDD seront soumis à la CdP 24 fin 2025 et seront assortis d'une proposition de feuille de route afin d'alimenter l'exercice de révision de la SMDD qui se déroulera presque en parallèle, un décalage suffisant étant prévu pour harmoniser efficacement les deux processus.

#### **Phase I (février-septembre 2024) : préparer et appuyer le lancement de l'évaluation finale de la SMDD**

- Concevoir la structure organisationnelle et préparer un plan de travail détaillé.
- Élaborer une méthodologie pertinente (en se fondant sur les approches existantes) et concevoir un processus de consultation approprié.
- Déterminer les sources d'information pertinentes et établir une liste des parties prenantes à consulter.
- Recueillir des données probantes et des documents sur la mise en œuvre des ODD et de la SMDD en Méditerranée (exemples de réussites, bonnes pratiques et difficultés) i) au sein du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone, notamment les meilleures pratiques/expériences et les obstacles/lacunes aux niveaux régional et national, et ii) au-delà de ce système (analyse documentaire).
- Entreprendre une analyse des lacunes dans la mise en œuvre de la SMDD/des ODD en Méditerranée.
- Examiner les données probantes et les documents recueillis, et préparer un document de consultation, qui peut consister en la première table des matières annotée du rapport d'évaluation de la SMDD, en tenant compte également du Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et des indicateurs et objectifs de la SMDD.

Phase II (mai-décembre 2024) : mener l'évaluation finale de la SMDD sous la direction du Comité de pilotage de la CMDD

- Promouvoir le lancement et gérer le processus de consultation (par exemple, questionnaires, entretiens, webinaires) sur la base du document de consultation, et examiner les commentaires et contributions reçus dans le cadre de ce processus, en se concentrant sur les actions régionales et les initiatives phares de la SMDD ainsi que sur les études de cas/réussites nationales.
- Préparer le rapport final et son résumé à l'intention des décideurs, y compris les recommandations relatives au processus de révision de la SMDD.

Phase III (janvier-septembre 2025) : finaliser l'évaluation de la SMDD en vue de la soumettre pour approbation

- Examen des projets de rapports par les organes compétents du PAM (Comité de pilotage de la CMDD, points focaux du Plan Bleu) en prévision des débats de la 21<sup>e</sup> réunion de la CMDD (juin/juillet 2025).
- Examiner les rapports finaux de l'évaluation finale de la SMDD et son résumé à l'intention des décideurs (rapport de synthèse) en vue de les soumettre à la réunion des points focaux du PAM en 2025 pour alimenter la préparation du projet de décision correspondant sur le processus d'examen de la SMDD.

***Projet de feuille de route pour le processus de révision de la SMDD (2024-2025)***

Préparation (janvier-avril 2024)

- Préparer la méthodologie (plan de travail) et lancer le processus d'examen de la SMDD.
- Mettre en place des groupes de parties prenantes et une plateforme virtuelle en ligne pour faciliter la collaboration.
- Mettre en place des groupes d'experts thématiques chargés de contribuer à la rédaction de la SMDD pour l'après-2025.
- Mettre en place un groupe consultatif chargé d'appuyer la rédaction de la SMDD pour l'après-2025. La composition de ce groupe doit être équilibrée sur les plans géographique et thématique et définie en tenant compte de critères adoptés en concertation avec le Comité de pilotage de la CMDD. Le Comité de pilotage de la CMDD, d'autres membres de la CMDD et un certain nombre de composantes et partenaires du PAM participeront à ce groupe, dont le nombre de membres devrait être limité à 20 pour qu'il reste gérable et efficace.

Consultation des parties prenantes (mai-décembre 2024)

- Au moyen d'un document de consultation des parties prenantes et avec les membres de la CMDD et d'autres grandes parties prenantes régionales, lancer par l'intermédiaire de la plateforme en ligne un vaste processus participatif sur les défis que la SMDD devra relever après 2025 et sur sa conformité avec les mécanismes mondiaux et régionaux pertinents, en particulier le Programme 2030 et les ODD.
- En se fondant sur les travaux des groupes d'experts thématiques et du groupe consultatif, utiliser les résultats de l'exercice de consultation des parties prenantes pour préparer un projet de structure de la SMDD pour l'après 2025, qui sera examiné et approuvé par le Comité de pilotage de la CMDD lors de sa réunion de décembre 2024/janvier 2025, et entamer ensuite la rédaction de la nouvelle SMDD.

### Finalisation, révision et soumission pour approbation (janvier-décembre 2025)

- Finalisation de la première version de la SMDD pour l'après-2025 et diffusion auprès des membres de la CMDD et des partenaires du PAM (au moins six semaines avant la réunion de la CMDD).
- Réunion de la CMDD pour commenter et approuver le premier projet de révision de la SMDD.
- Soumission du projet de SMDD pour l'après-2025 lors de la réunion des points focaux du PAM pour recueillir leurs premiers commentaires.
- Révision du document pour intégrer les commentaires des points focaux du PAM.
- Soumission de la SMDD pour l'après-2025 pour adoption lors de la CdP 24.

### Difficultés et prochaines étapes

La synchronisation des processus d'évaluation finale de la SMDD (2024-2025) et de révision de la SMDD (2024-2025) s'annonce difficile. Les principaux facteurs sont non seulement le calendrier serré pour la collecte des données, la recherche et le partage des principaux enseignements tirés de la période de mise en œuvre précédente, mais également la complexité de la mise en œuvre de la SMDD en Méditerranée, étant donné qu'il est urgent d'intégrer les objectifs économiques, sociaux, culturels et environnementaux dans les politiques et programmes nationaux, de renforcer les capacités humaines et institutionnelles et d'améliorer les partenariats et l'accès aux ressources financières.

Néanmoins, il s'agit d'une occasion précieuse pour les membres et le Secrétariat de la CMDD de démontrer leurs efforts collectifs, leur engagement actif, leur capacité d'appropriation et leur rôle de premier plan en vue de mener à bien ces deux tâches de manière qualitative et dans les délais impartis. Par conséquent, la participation de toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements nationaux et locaux, la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé, et le soutien des institutions régionales, des réseaux de femmes et de jeunes et des médias seront essentiels aux processus d'examen et d'évaluation de la stratégie.

La révision de la SMDD pour l'après-2025 sera menée par la Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD) avec l'assistance du Secrétariat de la Convention de Barcelone (Unité de Coordination du Plan d'action pour la Méditerranée-PNUE/PAM), agissant par l'intermédiaire du CAR/Plan Bleu avec le soutien des autres composantes (centres d'activités régionales) du PAM.

L'examen de la stratégie sera fondé sur les principaux instruments et initiatives existants du PAM et s'appuiera sur les conclusions et les résultats des activités en cours et des évaluations antérieures. Il exploitera les synergies et les liens avérés entre les grandes questions de développement conformément au Programme 2030 et aux ODD. C'est pourquoi nous encourageons toutes les parties prenantes concernées à aider la CMDD à accomplir ces deux tâches et à mettre en œuvre la stratégie, tout en leur témoignant notre reconnaissance pour leur engagement.